



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

07/3-87NF-SPS

Berne, le 4 mai 1993

Au Conseil fédéral

Note d'information

Nouvelle mission spéciale confiée par l'ONU à l'Ambassadeur Brunner

Je vous fais tenir, en annexe, le texte relatif à la nouvelle mission spéciale confiée par l'ONU à l'Ambassadeur Brunner.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Flavio Cotti



Nouvelle mission spéciale confiée par l'ONU à l'Ambassadeur Brunner

L'Ambassadeur Edouard Brunner exerçait à Washington les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire Général pour le Moyen-Orient, auxquelles M. Javier Perez de Cuellar l'avait appelé avec l'accord du Conseil Fédéral en 1991. Ce mandat ne fut pas renouvelé à son échéance, le titulaire ayant été nommé entretemps ambassadeur en France et les circonstances ayant changé du point de vue des Nations Unies. En effet, en raison du processus de paix entamé à Madrid, le Secrétaire Général souhaitait confier à un représentant d'un rang moins élevé et lié organiquement à l'ONU les tâches qu'avait remplies l'Ambassadeur Brunner à Washington. Cependant, M. Boutros Ghali entrevoyait la possibilité de faire appel à l'Ambassadeur Brunner dans son nouveau poste pour une autre mission temporaire.

Le Secrétaire Général vient de faire suite à cette idée en demandant à la Suisse qu'elle mette à sa disposition l'Ambassadeur Brunner à titre de Représentant spécial pour la Géorgie. Il s'agirait de contribuer à régler les problèmes qui existent entre la Fédération de Russie et la Géorgie, d'une part, de même que ceux qui subsistent entre le Gouvernement de Tiflis et les anciennes républiques autonomes frontalières. Le Président de la République de Géorgie, M. Chevardnadze, avait lui-même demandé l'intervention des Nations Unies. L'Ambassadeur Brunner devrait se rendre sur place à quelques reprises. Il devrait également maintenir un contact personnel à Moscou avec le Gouvernement russe. La durée de cette mission serait de quelques mois.

Au cours d'un entretien téléphonique que j'ai eu avec M. Boutros Ghali, le 30 avril dernier, j'ai constaté toute l'importance qu'il attachait à ce mandat confié à M. Brunner pour ses qualités personnelles. Il me paraît essentiel que la Suisse puisse faire acte de solidarité et répondre positivement à l'attente du Secrétaire Général.

L'engagement de M. Brunner, relativement limité dans le temps et dans l'espace, est compatible avec l'exercice de sa fonction d'Ambassadeur de Suisse en France. D'autre part, le Département des Affaires Etrangères apportera tout l'appui logistique possible à l'Ambassadeur Brunner pour l'accomplissement de son mandat. C'est dans cet esprit qu'il convient d'autoriser l'Ambassadeur Brunner à accepter la mission temporaire que lui confie le Secrétaire Général.